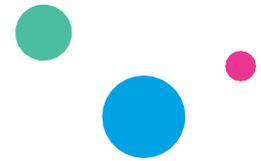


APPEL A PROJETS « Visite des Missions Locales* - Mondial des Métiers 2025 »

Cahier des charges
Septembre 2025

*Missions locales situées en dehors de la métropole lyonnaise ou dans les 58 communes de la Métropole Lyonnaise uniquement si le temps de transport en commun entre la Mission locale (point de départ) et Eurexpo (lieu du salon) dépasse 1h30.





Le **Mondial des Métiers** est un temps fort qui permet en un seul lieu de découvrir les métiers et de rencontrer des professionnels et des enseignants ou formateurs des différentes branches professionnelles. Pour faciliter la participation de tous, et notamment les publics des missions locales, **Auvergne-Rhône-Alpes Orientation** peut apporter une aide pour le transport des jeunes dès lors qu'elles souscrivent aux principes suivants.

LES OBJECTIFS ET PRINCIPES D'UNE VISITE DU MONDIAL DES MÉTIERS

- **Objectif d'une visite**

Une visite au Mondial des Métiers doit participer de l'élaboration du projet d'orientation et d'insertion professionnelle de chaque jeune. Pour atteindre cet objectif, un travail de préparation et de restitution avec les jeunes est recommandé.

- **Préparation d'une visite**

C'est une posture dynamique qui est attendue de la part des jeunes : curiosité, questionnement, échanges avec les apprentis, les professionnels et les formateurs présentant des métiers et animant des démonstrations.

LE FINANCEMENT

- **Critères d'éligibilité et décision de prise en charge**

Seules les missions locales situées en dehors de la métropole lyonnaise, ou dans les 58 communes de la Métropole Lyonnaise uniquement si le temps de transport en commun entre la Mission locale (point de départ) et Eurexpo (lieu du salon) dépasse 1h30, peuvent solliciter un financement.

Conformément aux principes de la commande publique (liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures), la mission locale réalisera une **mise en concurrence de transporteurs sur la base de trois devis** sauf en cas d'absence de concurrence suffisante sur le territoire dont elle pourra apporter la justification sur demande d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation prendra en charge la totalité du transport, sur la base du devis le moins cher.

Il est possible que les missions locales d'un même bassin optimisent le remplissage des cars en se regroupant. Dans ce cas, la demande de financement sera unique, portée par une des missions locales concernées.

Pour des raisons d'équité, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation limite la prise en charge du transport à 4 cars maximum par mission locale.

A noter : Nous traiterons les dossiers complets par ordre d'arrivée.

- **Modalités de versement du soutien financier**

Le soutien financier sera versé en une fois après réception et examen des justificatifs de dépenses (factures payées)

Nous vous rappelons également que vous devez attester la valorisation de la participation de l'association à votre projet. A ce titre, il vous est demandé de joindre à vos éléments



de dépenses le justificatif suivant :

- Une photographie de l'avant de chaque car financé présentant le document A4 à imprimer qui vous sera transmis par mail lors de la validation de votre dossier.

LE PROCESSUS DE DÉPÔT ET CALENDRIER DE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Chaque mission locale doit compléter un dossier et le déposer sur en ligne selon les modalités et le calendrier suivants :

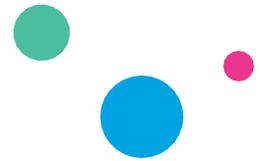
- **1^{er} septembre 2025** : ouverture des demandes de soutien financier
- **Du 02 septembre au 10 octobre 2025** : dépôt des dossiers en ligne par les missions locales en communiquant :
 - RIB de la mission locale bénéficiaire du soutien financier
 - Avis de situation SIRENE
 - Les 3 devis des transporteurs mis en concurrence
 - L'attestation de demande d'aide financière remplie et signée

A noter : Auvergne-Rhône-Alpes Orientation peut demander toute autre pièce nécessaire à l'instruction.

- **10 octobre 2025 à 23h59** : date limite de dépôt des dossiers par les missions locales. (seuls les projets complets et saisis dans les délais seront examinés)
- **Début novembre 2025** : Notification des décisions d'attribution et de non-attribution d'aide financière.
- **Après réception de la notification d'attribution** : Inscription de votre groupe sur la billetterie : [Billetterie en ligne \(mondial-metiers.com\)](https://mondial-metiers.com). Cette inscription permet d'organiser l'accueil des groupes dans de bonnes conditions.

Attention : merci de ne pas vous inscrire avant d'avoir reçu la notification du soutien financier

- **Du 15 décembre 2025 au 04 mai 2026** : Transmission des justificatifs pour le versement du solde de l'aide financière.



CONTACTS

Pour toutes vos questions en lien avec l'appel à projets, merci de les adresser à l'adresse
Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

Dans la phase d'élaboration et la saisie en ligne :

Camille GRANGER

Chargée de projets évènementiels

camille.granger@auvergnerhonealpes-orientation.fr

Pour le suivi administratif et financier de votre dossier :

Yves DIDIER

Chargé de mission instruction des financements

04.80.92.01.47

yves.didier@auvergnerhonealpes-orientation.fr - aap-mondial@auvergnerhonealpes-orientation.fr